

Comment faire apparaître une pompe à chaleur dans la liste des pompes à chaleur éligibles aux primes de la Région wallonne¹ ?

Rapports de tests à transmettre (analyses.PAC@spw.wallonie.be) :

- soit un rapport de test réalisé par un laboratoire satisfaisant aux exigences générales prévues par la norme NBN EN ISO/IEC 17025 pour la réalisation d'essais sur les pompes à chaleur conformément au cahier des charges.
- soit, à défaut d'un tel laboratoire dans le pays où le fabricant est établi, un rapport de test, conformément au cahier des charges, réalisé par un laboratoire satisfaisant aux exigences générales prévues par la norme NBN EN ISO/IEC 17025 pour la réalisation d'essais sur d'autres applications.

Remarque sur la notion de gamme :

La notion de gamme qui est appliquée par les différents labels de qualité (Ecolabel, EHPA/DACH, NF PAC) est reconnue dans le cadre de la vérification des performances minimales requises par le cahier des charges. Les documents issus de ces labels sont pris en compte pour autant que la validation des performances des pompes à chaleur par l'organisme attribuant le label, soit basé sur des rapports issus de laboratoires répondant aux exigences générales de la norme NBN EN ISO/IEC 17025. Il est nécessaire que l'organisme attribuant ce label annonce sur le certificat ou dans ses annexes les performances de l'ensemble des pompes à chaleur pour les conditions prévues par le cahier des charges de la Région wallonne.

Performances minimales requises et conditions de test

Le cahier des charges (annexe de l'arrêté ministériel du 22 mars 2010) reprend les performances minimales requises en fonction du type de pompe à chaleur. Les conditions de température auxquelles les tests doivent être réalisés sont également précisées. Le cahier des charges à appliquer pour l'année 2012 est disponible via le lien repris ci-dessous.

Un tableau de synthèse est disponible à la page suivante.

Liens vers les documents de références

[Arrêté ministériel du 22 mars 2012](#)

[Cahier des charges 2013](#)

Accès aux formulaires et à la liste des pompes à chaleur éligibles

[Prime n° 11 - PAC eau chaude sanitaire](#)

[Prime n° 12 - PAC chauffage ou combinée](#)

¹ Les conditions complètes sont définies par l'arrêté ministériel du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Performances minimales (COPmin) et conditions de tests

Pompes à chaleur "Eau chaude sanitaire" (ECS)

Synthèse des critères sur le COPmin (2012)*

	NBN EN 255-3			NBN EN 16147		
	COPmin	T° SF (°C)	T°SC (°C)	COPmin	T° SF (°C)	T°ref (°C)
air extérieur dynamique/eau	2,6	2	15 à 45	2,6	7	≥ à 52
air extérieur statique/eau	2,6	2	15 à 45	2,6	7	≥ à 52
eau (profonde ou de surface)/eau**	4,2	10	15 à 45	2,9	10	≥ à 52
eau glycolée/eau	3,5	0	15 à 45	2,9	0	≥ à 52
sol (échangeur à gaz)/eau - "Détente directe"	3	-5	15 à 45	2,9	4	≥ à 52
sol (échangeur à gaz)/eau - "Détente directe" ***	3,5	4	15 à 45	2,9	4	≥ à 52

Pompes à chaleur "Chauffage"

Synthèse des critères sur le COPmin (2012)*

	NBN EN 14511 & NBN EN 15879-1		
	COPmin	T° SF (°C)	T°SC (°C)
air extérieur dynamique/eau	3,1	2	35
air extérieur statique/eau	3,1	2	35
eau (profonde ou de surface)/eau**	5,1	10	35
eau glycolée/eau	4,3	0	35
sol (échangeur à gaz)/eau	4	-5	35
sol (échangeur à gaz)/eau***	4,3	4	35
sol (échangeur à gaz)/sol (échangeur à gaz)	4	-5	35
sol (échangeur à gaz)/sol (échangeur à gaz)***	4,3	4	35

Pompes à chaleur "Combinée" (Chauffage et ECS)

Synthèse des critères sur le COPmin (2012)*

	NBN EN 14511 & NBN EN 15879-1					
	COPmin	T° SF (°C)	T°SC (°C)	COPmin	T° SF (°C)	T°SC (°C)
air extérieur dynamique/eau	3,1	2	35	2,6	2	45
air extérieur statique/eau	3,1	2	35	2,6	2	45
eau (profonde ou de surface)/eau**	5,1	10	35	4,2	10	45
eau glycolée/eau	4,3	0	35	3,5	0	45
sol (échangeur à gaz)/eau	4	-5	35	3	-5	45
sol (échangeur à gaz)/eau***	4,3	4	35	3,5	4	45
sol (échangeur à gaz)/sol (échangeur à gaz)	4	-5	35	3	-5	45
sol (échangeur à gaz)/sol (échangeur à gaz)***	4,3	4	35	3,5	4	45

* voir le cahier des charges 2012 pour des informations détaillées

T° SF = température à la source froide

T° SC = température à la source chaude

T°ref = Température d'eau chaude de référence (cfr NBN EN 16147)

** Il s'agit du point de mesure pour les pompes à chaleur "eau dynamique/eau" (cfr Tableau 3)

*** Les pompes à chaleur "eau statique" (cfr Tableau 4) sont testées comme les pompes à chaleur géothermiques avec fluide frigorigène (sol/eau; sol/sol)